



COMMUNIQUÉ

Ré-ouverture des déchèteries intercommunales

A partir du lundi 20 avril 2020, une réouverture partielle des déchetteries du territoire de la Plaine de l'Ain s'opérera, **uniquement le matin de 9h à 11h30 du lundi au vendredi**.

Les modalités et horaires pourront être adaptés après cette première semaine de réouverture.

Ce service est **réservé aux déchets verts d'habitants de la CCPA** qui ne peuvent pas les stocker chez eux dans des conditions de salubrité satisfaisantes. **La règle générale est de rester confiner chez soi, sauf besoin impérieux de sortie.**

Pour les personnes qui ne souhaitent pas aller en déchetterie, il existe plusieurs autres solutions : le compostage, le paillage, le broyage (éventuellement avec la tondeuse), la tonte-mulching, la mise en tas... Le brûlage est formellement interdit et tout dépôt sauvage peut entraîner de lourdes amendes et la confiscation du véhicule.

Il est demandé aussi aux usagers de ne pas se précipiter les premiers jours de réouverture pour éviter l'encombrement des équipements. En effet, selon les déchetteries, seul un ou deux usagers seront admis en même temps sur le site. Ainsi, être positionné vers la dixième voiture dans une file d'attente peut occasionner une attente de 30 mn à 1 heure.

Cette possibilité d'accès est donnée en accord avec les services de l'Etat, sous réserve :

- d'être muni d'une attestation de déplacement dûment remplie (cocher la case : « Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ») et d'une pièce d'identité
- de respecter strictement les gestes barrières ; il ne sera pas permis aux gardiens de déchetteries d'approcher les usagers ou de les aider et aucun outil ne sera mis à la disposition des usagers. Le port de gants et d'un masque est vivement recommandé.
- de venir seul(e) en déchetterie, et une fois maximum par semaine
- d'avoir préalablement ouvert son compte pour l'accès aux déchetteries : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/acces-aux-decheteries-inscription-prealable.html>

N.B. Ces ouvertures du matin ne concernent que les particuliers.

Les entreprises et administrations sont invitées à continuer de prendre rendez-vous pour accéder en déchèterie en envoyant un mail à decheterie@cc-plainedelain.fr